



Entretien préalable

Par mamiepoppins

Bonjour,

Je suis convoquée le 31 juillet en un entretien préalable, j'ai trouvé quelqu'un qui m'assistera lors de cet entretien.

Dois-je en informer mon employeur ? Un seul mail suffit-il ?

Et dois je lui donner l'identité de cette personne (personnel de l'entreprise) ?

Ou encore est-ce la personne elle-même qui le dit ?

Merci de vos réponses
Françoise

Par Indigo

Bonjour mamiepoppins

En ouvrant le lien suivant, je pense que vous devriez avoir réponse à vos interrogations.

<https://travail-emploi.gouv.fr/droit-du-travail/la-rupture-du-contrat-de-travail/article/le-conseiller-du-salarie>

Cordialement.

Par janus2

Bonjour Indigo,

Vous répondez souvent par des liens qui ne sont pas toujours pertinents. Dans le cas présent, mamiepoppins ne fait pas appel à un conseiller du salarié mais à un membre du personnel de l'entreprise.

Par janus2

Dois-je en informer mon employeur ? Un seul mail suffit-il ?

Et dois je lui donner l'identité de cette personne (personnel de l'entreprise) ?

Bonjour,

Avertir l'employeur que vous serez assistée, oui, peu importe la façon. C'est obligatoire quand il s'agit d'un conseiller du salarié, cela ne l'est pas vraiment quand c'est un membre du personnel de l'entreprise, mais c'est fortement conseillé dans la mesure où cette personne doit se rendre libre pour assister à l'entretien.